



Information produit: Praluent®

Paris, le 18 juillet 2025

Sanofi suspend sa demande de déremboursement de Praluent® et poursuit les échanges avec les autorités de santé.

Depuis cinq ans, Sanofi s'efforce de répondre au mieux à la demande croissante de Praluent® des patients et des professionnels de santé en France et dans le monde, entraînant certaines contraintes industrielles.

Par ailleurs, Sanofi a investi plus de 20 millions d'euros en France pour améliorer la capacité de production de Praluent®, tant pour le principe actif que pour les étapes de remplissage. Ces investissements en France permettent de produire pour le pays et pour le monde. En 2025, 80% de la production mondiale de la substance active du produit est en effet par exemple réalisée sur le site de Vitry-sur-Seine.

Nous espérons trouver dans les semaines qui viennent une solution collective et durable garantissant aux patients l'accès à Praluent®, aujourd'hui et demain.